

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES									
		p1	communautaire récréatif	■						
		u1	utilité publique légère	■						
LOGEMENTS	Nombre de logements min.		0							
	Nombre de logements max.		0							
STRUCTURE / BÂT	Isolée									
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum (étage)		--							
	Largeur minimum (m)		--							
	Superficie de bâtiment au sol minimum (m ²)		--							

TERRAIN								
	Superficie minimum (m ²)		--					
	Largeur minimum (m)		--					
Profondeur minimum (m)		--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES								
		Avant minimum (m)		--					
		Avant maximum (m)		--					
		Latérale minimum (m)		--					
		Total des deux latérales minimum (m)		--					
		Arrière minimum (m)		--					
		Espace naturel (%)		--					
		Rapport espace bâti / terrain max.		--					
Rapport espace plancher / terrain max.		--							
Nombre de logement / hectare max.		--							

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
		(1)					

ZONE:	Rec 118
<i>De récréation</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 14.16 - Disposition particulière applicable aux peuplements forestiers rares

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme